



Floiracaises, Floiracais, bonjour,

Dans cette lettre trimestrielle je ressens de l'amertume, de la déception, et de l'incompréhension de par rapport à certains parents qui ont des enfants...

Rappelez-vous la date du 17 décembre 2022 !

Noël des enfants à la salle des fêtes de St Romain où chaque enfant bénéficiaire (de la naissance au CM2) a reçu en boîte aux lettres une invitation.

Afin de donner un peu de joie et de bonne humeur à cette après-midi une animation avait été prévu... coût 300.00€, à l'issue un goûter pour petits et grands avait été organisé...coût 55.00€, un cadeau pour chacun des enfants ...coût 122.00€. Vous voyez la commune a engagé 477.00€ et il n'y avait que 2 ENFANTS !! d'où cette déception compréhensive des élus et de l'encadrement bénévole. C'est dommage de priver les enfants de ces moments agréables.

ATTENTION, pour Noël 2023, un coupon réponse vous sera demandé afin de quantifier le nombre d'enfants. Inférieur à 10, les festivités seront annulées !!

Parlons un peu de nos finances publiques

Le Conseil Municipal réuni en salle de conseil le 27 mars 2023 a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2022 : section de fonctionnement : dépenses : 323 049.47€ / recettes : 479 189.79€, section d'investissement : dépenses : 278 900.78€ / recettes : 293 661.12€.

Le budget prévisionnel 2023 a été présenté et détaille ligne par ligne afin que chaque dépense soit bien comprise par toutes et tous, les dépenses s'élèvent à 396 247.00€ équilibrées par les recettes pour un montant de 396 247.00€. Cette présentation a été validé à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

Taxes foncières bâties et non bâties

Afin d'éviter une augmentation brutale te mal perçue par nos administrés il a été décidé d'augmenter le bâti et le non bâti de 1.25% portant ainsi le taux des taxes bâti : 37.50%, non bâti 44.62%, taxe habitation (*logements secondaire et vacants*) 11.16%.

Côté mémoire et souvenir

Je rappelle que la journée du 8 mai est fériée afin de fêter dignement et respect la victoire des Alliés sur l'Allemagne NAZIE ; du même coup la fin de la seconde guerre mondiale en Europe ; c'est pour cela qu'elle s'appelle la « FETE DE LA VICTOIRE »

Début de la cérémonie à 14h45 avec la participation de la fanfare de St Fortaise. Cette cérémonie y verra le dépôt d'une gerbe afin d'honorer nos anciens morts pour la France, ainsi que tout bouquet de fleurs qui pourraient être déposés par les enfants de la commune.

J'espère vous y voir nombreux et nous pourrons partager un vin d'honneur à l'issue de cette cérémonie.

Côté festif

Quelques dates communiquées par le Comité des Fêtes :

- samedi 17 juin 2023 : marche gourmande
- jeudi 13 juillet 2023 : fête de la bière de 19h00 à 02h00 (restauration sur place)
- lundi 14 août 2023 : éclade de moules suivi d'un feu d'artifice sous réserves des restrictions climatiques
- Jeudi 31 août : jeudis musicaux (réservations payantes)

A.C.C.A de Floirac : 2 et 3 septembre : Ball Trap annuel buvette et grillades sur place

Merci à vous toutes et tous,
Bonne lecture



Le Maire,

Bernard LAUMONIER